

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-81

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2020-81

Signature d'une convention avec le Conseil départemental de la Gironde pour la réalisation de travaux sur la RD 113 afin de sécuriser son franchissement par les usagers du chemin de grande randonnée métropolitain : GR® - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

L'axe 2 de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole a pour objectif le développement de l'attractivité économique du territoire. Il place ainsi le développement touristique au cœur de ses priorités, dans une logique de tourisme durable et expérientiel, et le considère comme un levier essentiel du dynamisme économique de l'agglomération.

Un des axes majeurs d'intervention de la Métropole en matière de tourisme concerne la filière du tourisme de loisirs, y compris en faveur des habitants, qui intègre le développement de l'itinérance.

Le premier chemin de Grande randonnée (GR®) métropolitain de France a été ouvert cet été sur Bordeaux Métropole puis inauguré le 4 octobre dernier après une randonnée artistique entre Floirac et Bouliac regroupant une centaine de personnes.

Ce réseau structurant de découverte de la métropole à pied (161 km dont 125 km en boucle et 36 km d'antennes), bien connecté aux transports en commun, est évolutif dans le temps, notamment en fonction des opportunités foncières et / ou de l'émergence de nouvelles potentialités.

A ce titre, il est proposé une première évolution du tracé du GR®, qui irrigue à ce jour 17 communes de la métropole, à savoir l'extension du parcours dans sa partie sud-est, en s'appuyant sur un cheminement existant entre le bourg de Bouliac, le quartier de La Seleyre à Latresne, puis la route du bord de l'eau sur Latresne et Bouliac, et enfin la voie verte de long du quai de la Souys (Cf carte en annexe).

Pour ce faire, et conformément aux normes en vigueur auprès de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), le franchissement des grands axes de circulation par les randonneurs doit être sécurisé.

Ce projet nécessite donc la création d'un passage piéton sécurisé sur la commune de Latresne, au niveau du giratoire existant d'Arcins, le long de la Route départementale n°113.

En accord avec la commune et le Conseil départemental, il est proposé que Bordeaux Métropole, accorde une subvention d'investissement à hauteur de 100 % au Département de la Gironde, pour un coût prévisionnel des travaux de 25 000 € HT, cela via le projet de convention qui vous est soumis.

Ce taux exceptionnel, qui déroge aux règles habituelles en vigueur (participation du maître d'ouvrage à hauteur minimale de 20 % selon l'article L 1111.10 du Code général des collectivités territoriales) est justifié par le fait que Bordeaux Métropole est le demandeur de cet aménagement et ne peut être maître d'ouvrage de ces travaux car ils sont situés en dehors de notre territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le développement de la randonnée pédestre, contribue, par son action, au développement du tourisme de loisirs qui constitue un levier fort d'attractivité de la métropole bordelaise, pourvoyeur d'emploi et de retombées économiques, et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme du territoire,

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal de la ville de Latresne a délibéré favorablement à l'unanimité lors de sa séance du 16 décembre 2019 sur la création d'un passage piéton sur la Route départementale 113 afin de sécuriser le passage du chemin de Grande randonnée métropolitain, en décidant de modifier les limites de l'agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer une convention de subvention d'investissement à hauteur de 100 % pour des travaux estimés à 25 000 € HT avec le Président du Département de la Gironde pour la réalisation d'un passage piétons au giratoire d'Arcins sur la Route départementale n°113 sur la commune de Latresne afin de favoriser la pratique de la grande randonnée pédestre.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à cette subvention d'investissement sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 204, article 204132, fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN